



Racine et le site de **FranceBTP** (site de presse professionnelle consacrée au secteur de la Construction et à ses métiers associés) vous informent de la parution au 27 mai 2010 de l'article suivant,

co-signé **par Charles Philip** (avocat associé, Racine-Nantes) **et Anne-Laure Mary-Cantin** (avocat, Racine-Nantes),

« Procédure de reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles : Conditions d'accès au dossier d'instruction »

Cet article est accessible gratuitement sur le site www.francebtp.com directement à cette adresse :

http://www.francebtp.com/batiment/e-docs/00/00/9C/02/document_articles.php?titre=procedure-de-reconnaissance-des-accidents-du-travail-et-des-maladies-professionnelles---conditions-d-acces-au-dossier-d-instruction